



# PLAN CANICULE POUR LES ÉLÈVES

Les employeurs sont tenus, en application de l'article L4121-1 du code du travail, de prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs », y compris « des actions de prévention des risques professionnels » en cas de « températures extrêmes » (art. L4161-1).

De même, « l'employeur met à la disposition des travailleurs de l'eau potable et fraîche pour la boisson. » (art. R4225-2).

Ces éléments figurent dans le code du travail. Aujourd'hui, rien n'existe pour les conditions de travail des enfants et des jeunes dans les bâtiments publics que sont les écoles et les établissements scolaires, comme dans les accueils de loisirs. C'est pourtant un élément essentiel d'une politique volontariste de santé publique.

Cela fait trop d'années que la FCPE dénonce les problématiques nombreuses qui se posent dans les établissements scolaires lorsque les températures sont trop élevées. Si ces données peuvent être traitées sporadiquement, il est plus que temps aujourd'hui de prendre la mesure du dérèglement climatique qui est à l'œuvre.

**C'est pourquoi la FCPE demande la mise en place d'un plan canicule pour les élèves. Un plan d'actions qui doit intégrer des mesures d'urgence, une politique de prévention, et un plan d'investissement à moyen terme pour la santé de nos enfants.**

Le gouvernement doit impulser ce travail de fond, avec les services déconcentrés de l'Etat (Education nationale et Jeunesse, Politique de la ville, Santé...), les collectivités territoriales, les agences de santé...

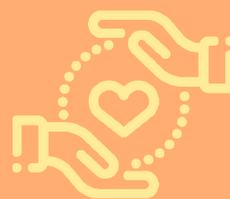
## TROIS ACTIONS MAJEURES À METTRE EN ŒUVRE



Des mesures  
d'urgence



Un plan  
d'investissement



Une politique  
de prévention



# LES MESURES D'URGENCE

À l'annonce d'une vague de chaleur ou durant celle-ci, la FCPE demande que soient mises en place des mesures spécifiques pour la vie quotidienne des élèves au sein des établissements.



Vérifier que les adaptations techniques permettant de limiter les effets de la chaleur sont fonctionnelles et contrôler la température régulièrement.



Laisser à disposition des enfants de l'eau potable fraîche et en quantité suffisante. Les bouteilles d'eau et gourdes doivent être acceptées dans les classes.



Laisser aux élèves la possibilité de se rendre aux sanitaires librement.



Prévoir une organisation adaptée du temps de classe : instaurer des pauses dans une salle fraîche toutes les heures.



Laisser plus de place aux jeux d'eau dans les cours de récréation.



Limitier la pratique sportive en plein air et aux heures de forte chaleur.



Multiplier les solutions permettant le rafraîchissement de l'air ambiant.



Prévoir la possibilité d'un congé canicule au-delà d'un certain seuil de chaleur. Pour les élèves. Et pour les salariés afin qu'ils puissent s'occuper de leurs enfants dispensés de cours.



Anticiper ces périodes de canicule et prévoir des lieux adaptés pour la tenue des examens afin d'en éviter l'éventuel report.

# UN PLAN D'INVESTISSEMENT

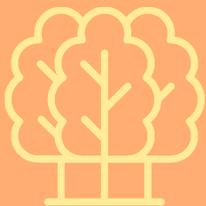
Un plan d'actions doit être engagé à moyen terme, avec notamment un diagnostic des bâtis scolaires, et une évaluation des risques associés aux pics de chaleurs, comme la pollution.



Prévoir des mesures correctives sur des bâtiments ou locaux existants : isolation, stores, volets, faux plafonds, films antisolaire sur les parois vitrées, rideaux occultants...



Mettre à disposition des moyens de protection : ventilation forcée de nuit, ventilateurs d'appoint, brumisateurs d'eau, vaporisateurs...



Végétaliser les cours de récréation, les murs et les toits des établissements.



Aménager des zones d'ombre dans les établissements (abris pour l'extérieur) et privilégier des couleurs claires sur les sols extérieurs et bâtis...

# UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION

L'urgence climatique nous oblige à changer nos pratiques.



Inscrire la question des pics de chaleur dans les missions des commissions santé-sécurité.



Définir un plan de prévention incluant plusieurs niveaux d'alerte (mise en garde, actions, mobilisation maximale) et mesures d'urgence « fortes chaleurs » à l'échelle de chaque établissement.



Mener une campagne d'information et des formations sur les effets délétères de la chaleur sur la santé, sur l'identification des signes et des symptômes (coup de chaleur, insolation, déshydratation...) et sur les mesures de prévention associées.



Favoriser les actions visant à réduire le dérèglement climatique. L'instauration de menus végétariens alternatifs à la cantine par exemple permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



FCPE\_nationale



[www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)



[fcpe.nationale](https://www.facebook.com/fcpe.nationale)